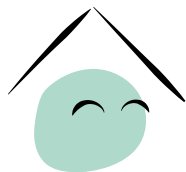




GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# MaPrimeRénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

## Une aide simple, juste et efficace pour la rénovation énergétique

**Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement tout en réduisant vos factures d'énergie ?** MaPrimeRénov' est l'aide de l'État pour vos travaux de rénovation énergétique. C'est une aide juste qui s'adapte en fonction de vos revenus, **une démarche simple et un bon geste pour la planète.**

### Il est important de se sentir bien chez soi

Mieux isoler votre maison, changer votre chaudière, installer un système de ventilation efficace : ce sont des travaux essentiels pour ne plus avoir froid l'hiver ou trop chaud l'été. Cela permet aussi de **réduire vos factures, d'augmenter la valeur de votre bien et d'améliorer votre confort.** Mais ce n'est pas tout ! Réaliser ces travaux vous permettra également d'émettre moins de gaz à effet de serre.

Avec MaPrimeRénov', vous pouvez effectuer des travaux de rénovation énergétique à moindre coût, comme installer un nouveau système de chauffage ou une ventilation, isoler vos murs ou une rénovation globale pour plus d'efficacité...

### N'oubliez-pas !

Pour vos travaux, faites appel à un artisan de confiance. Exigez qu'il soit Reconnu garant de l'environnement (RGE).

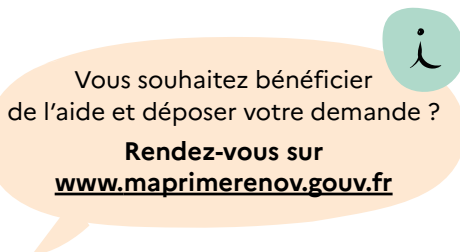
### Une aide pour tous

MaPrimeRénov' est accessible à tous les propriétaires : que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location. MaPrimeRénov' est aussi accessible pour les copropriétés.

**MaPrimeRénov' s'adapte à votre situation.** L'aide est calculée en fonction de deux éléments : vos revenus et le gain écologique apporté par vos travaux.

### Le saviez-vous ?

Des aides locales, ainsi que les Certificats d'économies d'énergie (CEE), peuvent venir compléter MaPrimeRénov'.



Vous souhaitez bénéficier de l'aide et déposer votre demande ?

**Rendez-vous sur**  
**[www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)**



**Tous les travaux réalisés pour des devis signés à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 sont éligibles à MaPrimeRénov'.**

En revanche, la date de dépôt de votre dossier sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) diffère selon votre profil.

## Nouveautés 2021

- **L'ouverture de MaPrimeRénov'**
  - à tous les propriétaires qui occupent leur logement, sans conditions de revenus
  - à tous les propriétaires bailleurs
  - à toutes les copropriétés, pour la réalisation de travaux dans les parties communes
- un **bonus sortie de passoire** (étiquette énergie F ou G)
- un **bonus Bâtiment Basse Consommation (BBC)** pour récompenser l'atteinte de l'étiquette énergie B ou A
- un **forfait rénovation globale** pour les ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs afin d'encourager les bouquets de travaux
- un **forfait Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)** pour les ménages souhaitant se faire accompagner dans leurs travaux

## Une aide simple

MaPrimeRénov' est une aide simple. Vous pouvez la demander facilement en ligne : [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) L'aide vous est ensuite versée par l'État après la fin de vos travaux.

**Pour bénéficier de l'aide, quelques étapes suffisent :**

- munissez-vous des documents dont vous aurez besoin pour constituer

votre dossier : informations sur votre situation fiscale et devis de l'artisan RGE que vous avez choisi ;

- rendez-vous sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr) et créez votre compte ;
- laissez-vous guider, obtenez une première estimation et déposez votre demande ;
- quelques jours après votre demande, vous recevrez par courriel une confirmation de l'attribution de l'aide et de son montant ;
- vous pourrez commencer vos travaux sans attendre ;
- votre aide vous sera versée en une fois, par virement bancaire de l'État (sous quatre mois maximum).

**Attention**, pour obtenir votre versement, n'oubliez pas de transmettre, dès la fin des travaux, la facture de votre artisan RGE via votre espace personnel sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr)

Vous souhaitez plus d'informations sur la rénovation énergétique de votre logement ? Simuler les aides auxquelles vous avez droit ? Trouver un professionnel avec le label RGE ?

**Contactez un conseiller FAIRE au 0 808 800 700**

(numéro unique du service public) ou sur [www.faire.gouv.fr/marenov](http://www.faire.gouv.fr/marenov)

**Nous allons encore plus loin pour vous aider !**

Une avance de frais peut vous être accordée. Cela vous aidera à régler l'acompte de vos travaux. Vous avez également la possibilité de mandater quelqu'un (proche, artisan agréé...) pour faciliter vos démarches.